



Acceptation succession et inventaire actifs/passifs

Par **Yann**, le **02/03/2011** à **14:49**

Bonjour, j'ai une question à propos de l'acte de succession. Est-ce que le fait d'accepter une succession, outre le fait d'accepter les actifs et les passifs recensés sur l'acte, implique l'acceptation des actifs/passifs encore non recensés ? Concrètement, nous venons de recevoir une lettre de recouvrement trois ans après l'établissement de l'acte de succession mais elle ne figure pas dans la liste des passifs de l'acte. Doit-on payer la somme demandée malgré tout ? Merci par avance pour vos réponses. Yann

Par **mimi493**, le **02/03/2011** à **15:15**

ça dépend. La dette peut être prescrite

Par **carlota30130**, le **25/02/2016** à **09:34**

Combien de temps la dette SPANC (contrôle de système d'assainissement individuel) est-elle exigible?